

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09/04/2018**

L'an deux mil dix-huit le 09 avril à 20h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Barascud, le Maire.

Date de convocation du Conseil : 04/04/2018

Membres en exercice : 11

Membres ayant pris part à la délibération : 8

Secrétaire de séance : M.Charbonnel,

Etaient présents : M. Charbonnel, M. Guiriec, M. Chartier, Mme Berthelot, M Morel, M. Boscherel, M. Noël

Absents : Mme Lambrouin, M Tréhet, M Grouazel

Procurations :

Monsieur Gontier Philippe démissionnaire du Conseil en date du 27 juin 2014

Madame Mathis Aurélie démissionnaire du Conseil en date du 6 octobre 2014

Monsieur Groussard Jean Paul démissionnaire du Conseil en date du 8 octobre 2014

Madame Bartley Holly démissionnaire du Conseil en date du 12 novembre 2015

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, BUDGET COMMUNAL, ASSAINISSEMENT, ET CCAS

Le Conseil Municipal

– Après la présentation faite par Monsieur le Maire des Comptes de gestion de 2017 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses effectuées et ceux des mandats et les comptes de gestion dressés par le Receveur.

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs.

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, ceux de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

Vote des comptes Administratifs 2017 – Commune et Budgets annexes

Lecture des comptes administratifs par le 1^{er} adjoint Monsieur Charbonnel,

COMMUNE :

Section de fonctionnement

Dépenses.....280 547.47 €

Recettes..... 365 105.21 €

Excédent reporté..... 258 860.29 €

TOTAL : 623 965.50 €

Résultat de clôture : 265 612.48 €

Section d'Investissement

Dépenses.....83 414.69 €

déficit reporté.....33 344.73 €

TOTAL : 116 759.42 €

Recettes.....38 953.87 €

Résultat de clôture : - 77 805.55 €

Excédent cumulé : 265 612.48 €

ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement

Dépenses.....22 606.30 €

Déficit reporté.....24 376.10 €

TOTAL : 46 982.40 €

Recettes.....13 574.44 €

Résultat de clôture :-33 407.96 €

Section d'Investissement

Dépenses.....13 953.57 €

Déficit reporté..... 529.34 €

TOTAL : 14 482.91€

Recettes.....27 014.29 €

Résultat de clôture : 12 531.38 €

Résultat Global : -20 876.58 €

FB

CCAS

Section de fonctionnement
Dépenses..... 0 €
Recettes..... 0 €
Excédent reporté..... 10.00 €

Résultat de clôture : 10.00 €

Section d'Investissement
Dépenses.....0 €
Excédent de report299.09 €

TOTAL 299.09 €

Recettes.....0 €

Excédent cumulé : 309.09€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve les comptes administratifs 2017 de la commune, de l'assainissement, et du CCAS, à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES (D'HABITATION, FONCIERE BATI ET FONCIERE NON BATIE)

Les membres du conseil procèdent au vote des 3 taxes pour l'année 2018. Compte tenu des éléments, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide

Article 1 : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 13.89 %
- Foncier bâti = 19.38 %
- Foncier non bâti = 38.50 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE DU BUDGET 2018 ET DISSOLUTION DU CCAS

M. Le Maire expose au conseil que le CCAS sera dissous au 31/12/2018 car il est inactif depuis 2 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018,
- d'exercer directement cette compétence,
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune,
- d'informer les membres du CCAS par courrier.

FB

BUDGET PRIMITIF 2018 Commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et vote le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté et qui s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 618 966.48 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 303 024.74 €.

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et vote le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté et qui s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 69 659.65 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 62 806.43 €.

SUBVENTIONS 2018

Le Maire donne lecture des demandes de subventions pour l'année 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADSB du Bocage Mayennais la Dorée :.....	50 €
- AFN Saint Ellier Du Maine :.....	200 €
- Amicale sapeurs-pompiers Pontmain :.....	370 €
- Association trait-d'union Gorron :.....	100 €
- Banque alimentaire :.....	50 €
- Club de l'Espérance St Ellier du Maine.....	625 €
- Comité des fêtes de St Ellier du Maine :.....	625 €
- Confrérie St Berthevin la Tannière :.....	55 €
- GDON de St Ellier du Maine :.....	150 €
- Gym St Ellier du Maine :.....	247 €
- IME-APEI Montaudin :.....	55 €
- Pêche de la Futaie :.....	55 €
- Secours Catholique Landivy :.....	55 €
- Solidarité Paysan 53 Grazay :.....	50 €
- Sté de Chasse Montaudin :.....	55 €
- Sté de Pêche Montaudin :.....	55 €
- Sté musique de Pontmain :.....	250 €
- UDAF Laval :.....	55 €

Le montant total des subventions s'élève à la somme de **3 102€**.

Le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE à cette demande

REGIE

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur le fait que Mme Dorange soit la nouvelle régisseuse (M. Roizil le suppléant) pour pouvoir encaisser les recettes des photocopies, de la location de la salle communale, de la location de la vaisselle ainsi que la casse.

Un nouveau tarif pour le remboursement des verres cassés a été voté ainsi que le prix de la location vaisselle.

Le conseil donne un avis favorable.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE ET DU CIMETIERE ET HORAIRE

M. Le Maire propose aux membres du conseil qu'un règlement intérieur de la mairie ainsi que du cimetière soit instauré.

Il les informe également que les horaires de la mairie seront modifiés à compter du mardi 17 avril 2018. Le conseil valide cette proposition.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire donne des premiers éléments concernant la mise en lumière de la place de l'Eglise. Deux solutions ont été étudiées par Mayenne Territoire Energie.

La première proposition consisterait à mettre en lumière la place de l'église via des projecteurs fixés sur deux mats d'éclairage,

La deuxième solution est constituée de projecteurs enterrés implantés au droit de chaque marronnier.

La première solution est estimée à 10 000€, la deuxième solution à 20 000€.

Les conseillers ont, à ce jour, une préférence pour la première solution et attendent les éléments complémentaires de Mayenne Territoire Energie pour statuer.

ELABORATION DU SCOT PLUI :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la prochaine réunion avec le bureau d'études Citadia pour le SCOT PLUI aura lieu le vendredi 4 mai à 9h au lieu du 27 avril.

Il fait lecture de la liste des questions qui seront traitées ce jour-là.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

M. Le Maire propose aux membres du conseil de reconduire le concours des maisons fleuries.

Le conseil valide cette proposition.

DIVERS :

La commune va financer les travaux permettant de rendre conforme le logement communal aux remarques de la PMI.

Le montant des travaux est estimé, à ce jour, aux alentours des 18 000€.

La commune envisage de demander un loyer de 600€/mois aux assistantes maternelles concernées, le montant de ce loyer restant à confirmer entre les deux parties.

Un administré a demandé à la mairie de prendre en charge la création d'un bateau sur le trottoir devant sa deuxième entrée récemment faite.

Les conseillers ne sont pas opposés à la réalisation de ce deuxième bateau sous réserve de limiter la participation de la commune à 50% du montant des travaux permettant de réaliser ce bateau.

M. Le Maire précise toutefois que cette personne devra avant toute chose régulariser sa situation par une déclaration de travaux, à posteriori, et ce dans les plus brefs délais, faute de quoi la demande ne pourra pas être acceptée. Un courrier matérialisant les éléments pré cités sera prochainement établi et envoyé à la personne concernée.

Monsieur le Maire indique à ses conseillers que Mayenne Habitat serait disposé à étudier la construction de deux F2 et deux F3 en centre bourg pour l'accueil des aînés mais pas exclusivement. Un dossier devra être déposé avant la fin du mois de mai pour une réponse à la rentrée 2018.

Pour information, le site internet de la commune sera mis en ligne le mardi 17 avril 2018.

Fin du conseil 21h45

